



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements

Question écrite n° 1388

Texte de la question

M. Jean-Luc Prél attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la création d'une dotation de fonctionnement spécifique. En effet, chaque fois que l'Etat modifie des normes de sécurité, des programmes pédagogiques, les établissements sont dans l'obligation d'effectuer des travaux afin d'adapter les locaux et matériels concernés. Il lui demande donc que l'Etat et les collectivités locales puissent, dans le cadre de la loi Debré, attribuer une subvention spécifique permettant aux établissements de répondre aux exigences formulées et de maintenir l'outil de formation en état de fonctionnement dans les conditions exigées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Prél](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1388

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juillet 1997, page 2397

Question retirée le : 6 octobre 1997 (Retrait pour cause de question identique)